amU Aix Marseille Université

**Direction des affaires juridiques et institutionnelles**
Pôle Institutionnel, statutaire
et coordination

# Décision n°2025-05-prix

Relative à l'attribution des prix de thèse 2023 de la Ville de Marseille – Campagne 2024_DFD

## Le Président d'Aix Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,
**Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1er février 2024 relative à la délégation de pouvoir au Président de l'Université en matière de remise de prix,
**Vu** l'extrait des registres des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Marseille en sa séance du 19 avril 2024,
**Vu** l'avis de la Commission de la Recherche en date du 12 septembre 2024,
**Vu** l'avis complémentaire de la Commission de la Recherche en date du 7 novembre 2024,
**Vu** la liste des lauréats des prix de thèse 2023 de la Ville de Marseille pour la campagne 2024,

**Considérant** que depuis plusieurs années la Ville de Marseille souhaite récompenser et distinguer les meilleures thèses soutenues à Aix-Marseille Université,

**Considérant que** les dossiers ont été sélectionnés au préalable par les différentes écoles doctorales auprès des doctorants ayant soutenu leur thèse en 2023, conformément aux cinq thématiques suivantes :

- Social et démocratie,
- Écologie et développement durable,
- La Méditerranée,
- Sciences et Technologies avancées,
- Sciences de la Vie et de la Santé.

**Considérant que** trois prix de thèse sont ainsi remis par thématique, soit 15 prix au total, selon la répartition suivante : 1 500 € (mille cinq cents euros) pour le 1er prix, 1 000€ (mille euros) pour le 2ème prix et 500€ (cinq cents euros) pour le 3ème prix,
**Considérant** qu'un prix de thèse spécial de l'interdisciplinarité, d'un montant de 500€ (cinq cents euros) est remis au lauréat retenu, celui-ci s'ajoutera au montant de son prix remis par thématique susvisé,
**Considérant que** la Ville de Marseille a attribué les fonds à Aix-Marseille Université pour que celle-ci puisse les répartir entre les lauréats,
**Considérant** qu'il convient d'approuver l'attribution des prix de thèse 2023 de la Ville de Marseille lors de cette campagne 2024,

## DÉCIDE

**Article 1er :**
Est approuvée l'attribution de quinze prix de thèses de la Ville de Marseille à Aix-Marseille Université pour un montant total de 15 500€ (Quinze mille cinq cents euros), selon la répartition établie par Aix-Marseille

Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon
13284 Marseille Cedex 07 – France
T. + 33 (0) 4 91 39 65 00
F. + 33 (0) 4 91 31 31 36

Université, conformément à la proposition de la Commission de la Recherche en date du 12 septembre 2024 et en date du 7 novembre suivant.
La liste des lauréats est annexée à la présente décision.

**Article 2**
La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 10 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Aix Marseille amU Université

**Eric BERTON**

**Publiée le :** 01 AVR. 2025

**Transmise au Recteur de la région académique le :** 01 AVR. 2025